

RÉSUMÉ POUR LES PROPRIÉTAIRES DE BARRAGES

Vers un secteur hydroélectrique plus durable

Vu la croissance rapide de la demande d'énergie dans les pays à revenus faibles et intermédiaires, l'hydroélectricité restera très probablement un acteur mondial dominant dans le secteur de l'énergie. La nécessité d'une transition vers une production d'énergie neutre sur le plan climatique, ainsi que le besoin de stockage par pompage et de stabilité du réseau lors de grandes fluctuations de la production électrique éolienne et solaire, influenceront davantage le rôle de l'hydroélectricité.

Malgré les aspects positifs de nouveaux projets hydroélectriques (ci-après appelés 'projets'), les propriétaires de barrages rencontrent de plus en plus d'opposition au cours de la préparation et de la réalisation des projets. Deux instruments peuvent être appliqués de manière consécutive pour susciter du soutien pour un projet et pour réduire à la fois les retards et les risques d'atteinte à la réputation, à savoir l'Évaluation environnementale stratégique (EES) et l'Évaluation d'Impact Environnemental et Social (EIES).

L'EES : un outil relativement nouveau et prometteur

Les propriétaires de barrages connaissent l'Évaluation d'Impact Environnemental et Social (EIES) : une obligation légale pour obtenir un permis environnemental. L'application de l'EIES par les propriétaires de barrages est devenue une pratique courante. Cependant, une EIES ne répond pas toujours de façon adéquate aux questions soulevées par les parties prenantes. La raison principale est que les décisions stratégiques sur la nécessité du projet, sur le type et l'envergure du projet et sur l'emplacement du projet ont déjà été prises avant la définition finale du projet et le début de l'EIES.

L'Évaluation environnementale stratégique (EES) est un instrument relativement nouveau qui soutient les décisions stratégiques mentionnées ci-dessus qui ne sont pas abordées par l'EIES. L'EES est menée par le gouvernement et vise à intégrer les considérations environnementales et sociales dans les politiques, plans et programmes du gouvernement. Jusqu'en 2019, l'EES a été officiellement adoptée dans 106 pays,

et ce nombre continue probablement d'augmenter. Depuis 1995, 37 EES ont été menées à travers le monde pour soutenir la planification stratégique et la prise de décision dans le secteur de l'hydroélectricité, principalement dans les pays à revenus faibles et intermédiaires, et surtout en Asie.

Évaluation de l'Influence de l'EES

Le présent rapport est une première tentative pour déterminer l'influence de l'EES sur le développement du secteur hydroélectrique. Un examen de documents et des échanges avec des membres de l'Association Internationale pour l'Évaluation d'Impacts (AIEI) impliqués dans bon nombre des 37 EES ont permis de rassembler les informations sur l'influence de ces cas. Il en est résulté une liste de 15 EES ayant eu un effet modéré à élevé. Dans cette liste, cinq exemples ont été sélectionnés et examinés en détail : au Pakistan, en Inde, au Myanmar, au Vietnam et au Rwanda. L'évaluation montre que ces cinq exemples d'EES se sont avérés influents dans les domaines suivants :

- Les EES ont contribué à une plus grande sensibilisation de toutes les parties prenantes (grand public, investisseurs, planificateurs de projets hydroélectriques) sur les impacts environnementaux et sociaux des plans dans le domaine d'hydroélectricité.
- Les EES ont favorisé la coopération et les échanges entre les différents ministères, et plus particulièrement entre ceux qui sont concernés par l'environnement et l'énergie.
- Les EES ont apporté des clarifications aux promoteurs en ce qui concerne les zones d'accès ou de non accès et les aspects environnementaux et sociaux associés à certains sites.
- Les EES ont profondément influencé la prise de décision et ont également eu des impacts dérivés importants tels qu'une nouvelle législation ou une atténuation des tensions sociales. On citera par exemple l'interdiction d'aménagements hydroélectriques dans les zones sensibles et éviter les investissements dans les projets hydroélectriques sur les sites ayant de grands risques sociaux et environnementaux.



Avantages de l'EES pour les propriétaires de barrages :

- Une meilleure compréhension des impacts cumulatifs d'une série de projets hydroélectriques (cascades), et éviter des erreurs coûteuses et inutiles ;
- Une meilleure compréhension des compromis entre les aspects environnementaux, économiques et sociaux, permettant d'augmenter les chances de trouver des options gagnant-gagnant ;
- Des EIES plus faciles parce que les décisions stratégiques, par exemple sur l'emplacement et les besoins en capacité de production d'électricité, auront déjà été prises ;
- Une meilleure harmonisation des décisions et des informations requises entraînant des évaluations plus efficaces ;
- Une crédibilité accrue aux yeux des parties prenantes concernées, ce qui permet une mise en œuvre plus rapide.
- Un accès plus facile au financement des banques internationales de développement.

En conclusion, l'EES est un instrument efficace pour soutenir le développement de projets hydroélectriques plus durables. Lorsque l'EES est appliquée par les agences gouvernementales, ce qui implique qu'elles sont bien préparées et connaissent les enjeux, ceci est un avantage pour les compagnies hydroélectriques. Les instruments réglementaires nécessaires ont été mis à jour avec les informations pertinentes. Clarté sur les rôles et les responsabilités des entreprises privées et des organismes gouvernementaux contribue à des investissements efficaces et une maximisation des bénéfices, autant pour les entreprises que pour la société.

Le processus se déroule dans des cadres transparents de durabilité et est établi en collaboration avec les parties prenantes de la société. Si pour une raison quelconque le gouvernement ne réalise pas d'EES, une entreprise ayant des intérêts importants dans une région peut prendre l'initiative de mener une EES régionale.

Rôle des propriétaires de barrages dans le soutien à l'EES

Les propriétaires de barrages peuvent soutenir l'application de l'EES de la façon suivante :

- Demander au gouvernement ou à une banque d'adhérer à une EES et/ou demander de mener une EES.
- Demander au gouvernement de mener une EES pour sa politique énergétique afin de définir la meilleure palette énergétique.
- Demander au gouvernement de mener une EES pour ses plans de gestion des bassins versants afin de clarifier l'allocation de l'eau et les questions environnementales et sociales cumulatives.
- Demander et soutenir l'Association Internationale pour l'Hydroélectricité et la Commission Internationale des Grands Barrages à élaborer des lignes directrices d'EES pour la planification stratégique du secteur hydroélectrique.

Extrait de la publication :

Strategic Environmental Assessment for Sustainable Development of the Hydropower Sector. Five influential cases: India, Myanmar, Pakistan, Rwanda, Viet Nam

Eds. A.J. Kolhoff and R.Slootweg, 114 p. May 2021, CNEE - Pays-Bas.

Contact :

Arend Kolhoff, PhD

akolhoff@eia.nl

www.eia.nl



Commission néerlandaise pour
l'évaluation environnementale